

Spi
ouest-france



Bouygues
Telecom

1^{er} au 5
avril 2010



LA TRINITÉ-SUR-MER

ouest
france

AIGLE

france
bleu

Morbihan
Conseil general

Port de
La Trinité-sur-Mer
Bret de Quiberon

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
Marine
nationale

S.N.T.



BENETEAU

Heineken
Entreprise

les Mouquetaires

LEOPARD
MARINE

Carnac
Thalasso spa
resort

CHAMPAGNE
JACQUART

PACIFIC
BOUCLAIS

VOILES
willers

Bouygues
Telecom



Eurest

JEANNEAU

PRINCE de BRETAGNE

www.spi-ouestfrance.com

Spi
ouest-france



Bouygues
Telecom

AVIS DE
COURSE
2010

1 ORGANISATION

La Société Nautique de La Trinité-sur-Mer, avec le journal Ouest-France, organise le **Spi Ouest-France Bouygues Telecom** du 1^{er} au 5 avril 2010, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2 RÈGLES APPLICABLES

1 ▶ L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2009-2012**.

2 ▶ Les sections 4 et 5 des RSO catégorie 4 (en vigueur). (Texte RSO sur www.fvoile.net).

3 ▶ La langue officielle de l'épreuve est le français.

4 ▶ Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile) s'appliqueront aux concurrents étrangers. (Texte sur www.fvoile.net)

5 ▶ Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

3 PUBLICITÉ

En application de la règle 20.3.1.d du Code de publicité ISAF, une signalétique (stickers, cagnard numéroté) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bon état de visibilité de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents.

4 ADMISSION

1 ▶ Les voiliers admis à participer au Spi Ouest-France Bouygues Telecom doivent être des monocoques.

a Jaugés IRC d'un TCC minimum de 0.850. La longueur hors tout minimum admise est de 7 m.

b Monotypes d'une classe reconnue par l'ISAF et/ou la FFV d'une longueur hors tout minimum de 6.50 m. Un minimum de 10 bateaux est requis pour constituer une série monotype. Si ce nombre n'est pas atteint, ils seront classés en IRC.

Les bateaux de la classe Open 5.70 sont admis exceptionnellement à courir en monotype. Si le nombre n'est pas atteint à la clôture des inscriptions (22 mars), ces bateaux ne seront pas admis à courir en IRC.

Pour les monotypes de 6.50 m, une attestation de participation à des entraînements d'hiver délivrée par le club organisateur devra être fournie. Aucune inscription ne sera prise en compte sans ce document.

2 ▶ Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes. L'équipage doit être conforme aux règles de classe ou de jauge. En IRC, le nombre d'équipiers, skipper compris, ne pourra excéder celui inscrit sur le certificat de jauge du bateau.

3 ▶ Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.

4 ▶ Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

5 RÉPARTITION DE LA FLOTTE ET PARCOURS

1 ▶ Le nombre d'inscrits par catégorie de bateaux déterminera la répartition des concurrents sur les 3 ronds de l'épreuve 2010 (voir positionnement et taille des ronds sur l'extrait de carte de la baie de Quiberon).

2 ▶ Les parcours sont de types banane, superbanane ou côtier. Cartes Shom conseillées : 7033 (+ 7032 pour le grand côtier).

6 INSCRIPTIONS

**NOUVEAU
EN 2010**

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le site www.spi-ouestfrance.com

1 ▶ **Le dossier d'inscription, en ligne ou par courrier, (paragraphes 7 et 8 ci-après) doit parvenir à la SNT avant le 22 mars. Une majoration de 40 € sera appliquée pour toute inscription nous parvenant après cette date.** Un accusé de réception numéroté confirmant l'inscription sera adressé à chaque participant.

2 ▶ Les dossiers d'inscription en surnombre (nombre d'inscrits limité à 500) seront mis en attente d'un désistement. Les skippers seront prévenus par courrier de leur mise en liste d'attente, puis, s'il y a lieu, d'un désistement rendant possible l'inscription du bateau.

3 ▶ Pour une annulation d'inscription jusqu'au 22 mars (hors liste d'attente), une somme de 50 € sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

4 ▶ Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

7 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1 ▶ **Par internet : modalités indiquées sur le site www.spi-ouestfrance.com**

2 ▶ **Par poste.**

a **Minimum pour que votre inscription soit enregistrée :**

▪ **Bulletin d'inscription original** (pas de fax ou copie) dûment rempli recto-verso (sauf la liste d'équipage qui devra être complétée dès que possible et au plus tard le jeudi 1^{er} avril).

▪ **Frais de participation en euros** (numéro et autorisation de prélèvement bancaire ou chèque français uniquement). Un dossier d'inscription sans le règlement des frais sera mis *de facto* au rebut.

▪ **2 timbres poste** (tarif lettre en vigueur) ou, pour l'étranger, un coupon international de même valeur.

1^{er} au 5 avril 2010

B Vous pouvez utilement compléter votre dossier en nous adressant avec la feuille d'inscription les pièces suivantes :

- **Attestation d'adhésion de classe 2010** pour tout monotype (classe reconnue par la FFV et/ou l'ISAF).

Pour les monotypes de 6.50 m, une attestation de participation à des entraînements d'hiver délivrée par le club organisateur devra être fournie. Aucune inscription ne sera prise en compte sans ce document.

- **Certificat de jauge IRC 2010** pour tout autre voilier (et pour tout monotype si la série n'atteint pas 10 bateaux inscrits). Attention, l'UNCL ne délivrera plus de certificat de jauge IRC après le 25 mars 2010.

- Attestation d'assurance du voilier.

G Pour que votre dossier d'inscription soit complet, il faut, dès que possible, et au plus tard le jeudi 1^{er} avril, nous communiquer les informations ou pièces suivantes :

- Licence annuelle 2010 validée pour les concurrents français (cachet ou certificat médical, plus autorisation parentale pour les mineurs).

- Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. À défaut, ils pourront souscrire auprès du club organisateur une assurance en Responsabilité civile pour l'épreuve, d'un faible coût.

- 1^{re} page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- Carte de publicité 2010 pour tout bateau sponsorisé.

- Chèque bancaire de 50 € à l'ordre de Ouest-France, représentant la caution de la signalétique (cagnard, flamme) portée sur le voilier durant toute la course.

d Formalités du jeudi 1^{er} avril :

- Si vous avez adressé tous les documents cités ci-dessus, votre démarche du jeudi sera grandement simplifiée et le secrétariat pourra vous remettre rapidement vos instructions de course, flamme, stickers, cagnard et carte d'émargement.

- Sinon vous devrez compléter et faire vérifier toutes les informations du paragraphe **G** avant de pouvoir récupérer les éléments précités.

- **Instructions de course** : les instructions de course seront disponibles le 1^{er} avril lors de la confirmation d'inscription. Seules les instructions de course délivrées lors de l'inscription revêtent un caractère officiel.

8 PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Les frais sont répartis par taille de bateaux de la manière suivante (dont 8 € au profit de la SNSM) :

- moins de 8 m **230 €**
- de 8 m à 8.99 m **250 €**
- de 9 m à 9.99 m **285 €**
- de 10 m à 10.99 m **325 €**
- de 11 m à 11.99 m **380 €**
- de 12 m à 12.99 m **435 €**
- 13 m et plus **500 €**

9 RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS

1 Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

2 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle fondamentale 4 des RCV, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

3 L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe **2** de l'Avis de course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.

4 D'autre part, dans le cas où l'Autorité portuaire le déciderait, les concurrents seront prévenus 24 heures à l'avance par l'Organisation de la course d'avoir à partir éventuellement pour un autre port de la baie. À partir de la réception de cet avis, un équipage suffisant pour la manœuvre devra être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution donné par l'Organisation de la course, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau sera exclu de la course, sans préjudice de toutes actions pénale et civile si accident.

10 SYSTÈME DE CLASSEMENT

1 Le classement général (article 2 de l'Annexe A) sera effectué en retirant le plus mauvais score si 5 courses ou plus sont courues et validées. Si 4 courses au plus sont courues et validées, toutes les courses compteront.

2 Un groupe de classement particulier pour une série (monotype ou jaugée) sera fait pour les séries constituées d'au moins 10 bateaux.

3 L'épreuve sera validée si au moins deux courses sont courues et validées.

11 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

12 ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET PISCINES PLASTIQUES

Les appareils de respiration sous-marine et les piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des bateaux entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.

13 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Bulletin d'inscription à retourner à la SNT

(adresse en bas de page) ou à remplir en ligne.

Document à remplir en majuscules, SVP.

LISTE D'ÉQUIPAGE

Nom de baptême du bateau

N° de voile

Nom	Prénom					N° de licence	Visa médical (Réservé à l'organisation)	Poids (Monotypes) (Réservé à l'organisation)
		Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Toute modification de la liste d'équipage ne peut être faite qu'exceptionnellement et sur demande écrite au président de Comité de course du rond concerné.

Du 1^{er} au 5 avril 2010

Spi
ouest-france



Bouygues
Telecom

Les trois ronds
de l'épreuve

A

B

C

PROGRAMME 2010

Jeudi 1^{er} avril

Marées

Coef	PM	BM
107	07:12	01:04
103	19:24	13:28

- ▶ **À partir de 9 h**
Remise des instructions de course à la Société Nautique de La Trinité-sur-Mer, contrôles de jauge
- ▶ **De 12h30 à 13h30**
Pause
- ▶ **20h**
Briefing des skippers sous le grand chapiteau
- ▶ **21h**
Clôture

Vendredi 2 avril

Marées

Coef	PM	BM
97	07:44	01:47
90	19:55	14:09

- ▶ **À partir de 8 h 30**
Émargement départ à la tente secrétariat
- ▶ **11h**
Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C)
- ▶ **À partir de 18 h**
Programme à terre

Samedi 3 avril

Marées

Coef	PM	BM
83	08:15	02:30
75	20:28	14:51

- ▶ **À partir de 8 h**
Émargement départ à la tente secrétariat
- ▶ **10 h 30**
Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C) dont une grande course pour le rond C selon les conditions météorologiques
- ▶ **À partir de 18 h**
Programme à terre
Cocktail des équipages sous le grand chapiteau

Dimanche 4 avril

Marées

Coef	PM	BM
67	08:49	03:15
59	21:07	15:35

- ▶ **À partir de 8 h 30**
Émargement départ à la tente secrétariat
- ▶ **11 h**
Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C) dont une grande course pour le rond C selon les conditions météorologiques (si la grande course n'a pas été courue le samedi)
- ▶ **À partir de 18 h**
Programme à terre

Lundi 5 avril

Marées

Coef	PM	BM
51	09:32	04:03
43	22:01	16:26

- ▶ **À partir de 7 h 30**
Émargement départ à la tente secrétariat
- ▶ **9 h 30**
Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C)
- ▶ **16 h 30**
REMISE DES PRIX

N.B. : Les parcours sont de types banane, superbanane ou parcours côtiers - Zone de course : Baie de Quiberon - Belle-Île (cartes Shom 7032 et 7033).

Coordonnées utiles

Ouest-France

▶ spi.ouest-france@ouest-france.fr ▶ www.ouest-france.fr ▶ www.spi-ouestfrance.com

Société Nautique de La Trinité-sur-Mer

▶ Tél. +33 (0)2 97 55 73 48 ▶ Fax +33 (0)2 97 55 85 78 ▶ accueil@snt-voile.org ▶ www.snt-voile.org

Office de Tourisme de La Trinité-sur-Mer

▶ Tél. +33 (0)2 97 55 72 21 ▶ Fax +33 (0)2 97 55 78 07 ▶ tourisme@ot-trinite-sur-mer ▶ www.ot.trinite-sur-mer.fr

Port de Plaisance de La Trinité-sur-Mer

▶ Tél. +33 (0)2 97 55 71 49 ▶ Fax +33 (0)2 97 55 86 89 ▶ trinite-sur-mer@sagomor.fr ▶ www.baie-de-quiberon.com